

L'interprétation en milieu social, profil et mission en Belgique francophone

Haytham Safar

Université de Mons

Hayssam.safar@umons.ac.be

Abderrahim Hmami

Université de Mons

Abderrahim_hmami@hotmail.com

Resumen

El perfil, los cometidos y la formación son los principales elementos de la investigación en torno a la interpretación en medio social. Este artículo pretende dar una visión precisa de la situación en la parte francófona de Bélgica. El estado de la profesión y algunas estadísticas demuestran con claridad que este tipo de interpretación se desarrolla cada vez más, pero sin programas de formación académica, reconocimiento y profesionalización esto será difícil de lograr.

Palabras clave: intérprete comunitario; mediador cultural; asociaciones profesionales; reconocimiento de la profesión; criterios de contratación; programas de formación presenciales o en línea.

Abstract

Profile, missions and training are some of the main topics in community interpreting researches. This paper aims to give a clear view about the situation in French speaking Belgium. The state of the art and some statistics make it clear that this discipline is improving more and more, but without academic training programs, recognition and professionalization, this will be difficult to achieve.

Keywords: community interpreter; cultural mediator; professional associations; job recognition; hiring criteria; training and e-learning programs.

1. État des lieux : évolution en région francophone de Belgique

1.1. Introduction

L'interprète en milieu social (IMS) en Belgique est censé être capable de mener sa mission dans des domaines aussi divers que ceux du social, médical, juridique, administratif ou religieux. Dans le domaine judiciaire par exemple et selon l'article 332 du Code d'instruction criminelle belge, le serment de l'interprète juré est : « Je

jure de traduire fidèlement les discours à transmettre entre des personnes qui parlent des langages différents ». Cette formule est une sorte de définition de l'interprétation. Dans ce domaine comme dans les autres domaines en Belgique, l'IMS assume le rôle de décodeur culturel et la fonction de pont entre le monde associatif et les services publics, avec des tâches précises. Pour les tribunaux, il s'agit depuis la fin des années 60 d'un interprète coopté et accepté par le Président du Tribunal de première instance après un examen en traduction. Dans le domaine médical plus particulièrement, c'est encore un métier qui cherche sa vitesse de croisière et son degré optimal de développement.

L'interprétariat auquel nous préférons le terme d'interprétation¹ en milieu social est perçu comme une activité qui consiste à restituer et à transmettre clairement un message verbal d'une langue source vers une langue cible en tenant compte de la dimension culturelle, de manière complète et fidèle.

1.2. Quelques dates phares

- **1984/1987** : La première expérience de médiation/interprétariat en milieu médico-social remonte au projet FIIMMS (Formation d'interprètes immigrées en milieu médico-social) qui était effectif de 1984 à 1987. Il fut créé suite aux réflexions d'un groupe de travailleurs de la santé (Cherbonni, 2002 : 8).
- **1990** : Le rapport du Commissariat royal à la politique des immigrés (CRPI) souligne qu'une prise en compte suffisante des différences linguistiques et culturelles concernant l'accès aux soins de santé aux immigrés renforcera le processus de leur insertion et leur participation sociale (Fossi, 2006 : 33).
- **1991/1992** : Grâce au soutien du FIPI (Fonds d'impulsion à la politique des immigrés), la Communauté française confie le projet de créer un réseau de médiatrices-interprètes turcs et marocains à l'ASBL Culture et Santé dans la Région de Bruxelles-Capitale (Cherbonni, 2002 : 9).
- **1993** : Ce projet, rebaptisé « Interprétariat social et médical », fonctionnera jusqu'en 1999. En avril 2000 l'ISM, en proie à des difficultés de gestion, est repris par le CIRÉ (Coordination et initiatives pour les réfugiés et étrangers) et devient le CIRÉ Interprétariat (Cherbonni, 2002 : 10).
- **4 juillet 1996** : Le Parlement Wallon vote le décret qui allait permettre l'installation des Centres régionaux d'intégration (CRI) (Moniteur Belge, 1996 : 23349).
- **6 mars 1997** : Arrêté d'application du Gouvernement wallon portant exécution du Décret du 4 juillet 1996 relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Les premiers CRI qui ont reçu l'agrément le 1^{er} janvier 1998

¹ Nous privilégions le terme « interprétation » utilisé par les milieux académiques, mais nous gardons le mot « interprétariat » tel qu'il est en usage par les associations belges francophones lorsque nous les citons.

sont : le CRIC (Charleroi), le CeRAIC (La Louvière), le CIMB (Mons), le CAI (Namur) et le CRVI (Verviers). Le CRIPEL (Liège) a reçu son agrément le 1^{er} janvier 1999 et le CRIBW (Tubize) le 1^{er} avril 2002 (Moniteur Belge, 1996 : 23349).

- **1999** : Le ministre de la santé débloque enfin un budget pour la médiation interculturelle dans les hôpitaux afin de réduire les inégalités entre les belges et les non belges face aux soins de santé (Decoster, 2006 : 2).
- **2004** : Le CeRAIC, le CAI, le CRIPEL et le CRVI se sont doté d'un service d'interprétation sociale qui répond à la demande d'institutions, d'hôpitaux et de services de santé mentale.
- **Mars 2004** : L'ASBL fédérale COFETIS (Coordination fédérale de la traduction et d'interprétariat sociale) est créée en mars par 20 organismes belges – flamands, wallons et bruxellois – dont la majorité est active dans le domaine de la traduction et de l'interprétariat en milieu social (Backes, 2007 : 12). Parmi les objectifs de cette association :
 - 1) La représentation du secteur auprès des autorités fédérales.
 - 2) La contribution à la professionnalisation de l'interprétariat en milieu social en étroite coopération avec les partenaires concernés.
 - 3) La poursuite d'une harmonisation à plusieurs niveaux : formations, enregistrement de données, tarifs de base, conventions, codes déontologiques, optimisation de la couverture géographique, reconnaissance du métier d'interprète en milieu social, etc. (Backes, 2008 : 5).

La réflexion sur la fonction et le rôle de l'interprète médiateur a débouché à cette période sur l'adoption de la même appellation (interprétariat en milieu social) par tous les services francophones d'interprétariat.

- **1^{er} octobre 2008** : La structure de l'interprétariat social en région wallonne a été modifiée. Les départements d'accompagnateurs ou médiateurs interculturels présents sur le territoire wallon ont fusionné en un seul service « SeTIS wallon » (Service de traduction et d'interprétariat en milieu social).

1.3. Liste de SeTIS en Belgique francophone (2004)²

Quatre centres (marqués * ci-après) fusionnent en un SeTIS dans la région francophone hors Bruxelles.

CENTRE	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE
Aux 9 Miroirs (Miroir Vagabond)	Marche-en-Famenne
Bruxelles Accueil (Brussel Onthaal)	Bruxelles
* CAI (Centre d'action interculturelle)	Namur

² En plus de ces services, nous trouvons en Belgique plusieurs hôpitaux qui ont un service de médiation composé de quelques interprètes (turcs, arabe, russe, etc.) auxquels les médecins font appel en cas de besoin.

* CeRAIC (Centre régional d'action interculturelle du centre)	Province du Hainaut
CIRÉ (Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et les étrangers)	Bruxelles
* CRIPEL (Centre régional d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de Liège)	Liège
* CRVI (Centre régional de Verviers pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère).	Verviers

Tableau n° 1 : Liste de SeTIS en Belgique francophone et germanophone (2004)

1.4. Liste de SeTIS en Belgique francophone (2011)

- SeTIS de la Communauté française de Belgique

SERVICE	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE
SeTIS Bruxelles	Bruxelles
SeTIS Wallon	Wallonie

Tableau n° 2 : Liste de SeTIS en Communauté Française de Belgique (2011)

2. Médiateur, accompagnateur ou interprète interculturel

En Belgique francophone, ces trois appellations sont souvent utilisées dans le domaine du transfert linguistique en milieu social pour désigner le même métier avec des nuances très minimes. Ces fonctions ne sont pas définies d'une manière définitive. Elles sont perpétuellement remises en question selon les pratiques et les affinités de leurs acteurs. L'expression « interprétariat en milieu social » est une manière de regrouper les trois dénominations en une seule qui reste relativement vague. Néanmoins, l'état de la situation et les perspectives d'avenir montrent que nous avons deux formes de pratique. La première c'est la médiation interculturelle et elle s'exerce principalement dans les hôpitaux, la deuxième c'est l'interprétation en milieu social et qui couvre presque tous les secteurs de la société belge.

Quelques définitions fournies par les opérateurs de ces services (le CeRAIC, le CAI et le CIRE de Bruxelles) aident à comprendre la nature de ces fonctions. En voici quelques exemples :

2.1. Médiateur interculturel

La médiation interculturelle en Belgique est proposée comme solution et est envisagée comme ayant les fonctions suivantes :

- a) L'amélioration de la communication interlinguistique et/ou intralinguistique entre les patients, leurs familles et les professionnels de la santé.
- b) L'information du personnel soignant concernant les caractéristiques culturelles et sociales des patients sur les modes d'expressions relatifs à la santé et à la douleur, ainsi que sur les caractéristiques culturelles générales.
- c) L'information des patients concernant les caractéristiques générales du pays d'accueil et, plus précisément encore, en matière de santé.

- d) « L'interprétariat » au sens du décodage culturel.
- e) La défense des intérêts des usagers, par exemple sur le plan des droits sociaux et des démarches administratives (Dassy, 2008 : 58).

2.2 Accompagnateur interculturel

En 2002, dans le cadre de la Politique fédérale des grandes villes, la ville de La Louvière octroie au CeRAIC des fonds destinés à l'accueil des nouveaux habitants. Dans ce cadre, ce centre crée un Service d'accompagnateurs sociaux interculturels qui va être élargi et deviendra le Service d'interprétariat social en 2004. Les objectifs de ce service étaient :

- a) Créer, rétablir et favoriser la communication entre les personnes maîtrisant peu ou pas le français et les institutions publiques ou privées présentes sur l'entité louviéroise.
- b) Informer les personnes étrangères ou d'origine étrangère du fonctionnement des institutions belges.
- c) Eviter les démarches inutiles.
- d) Informer les institutions sur les pratiques culturelles des personnes étrangères (CeRAIC, 2004 : 5).

2.3. Interprète interculturel

L'interprète en milieu social est généralement issu d'un pays étranger. Il maîtrise la langue du pays d'accueil et il est apte à effectuer une traduction professionnelle. Il remplit une fonction de relais culturel. La connaissance des contextes culturels permet une bonne compréhension du message de part et d'autre. L'interprète peut fournir aux deux interlocuteurs des informations culturelles ou relatives au contexte dans lequel le message est émis (Cherbonni, 2002 : 17).

3. Profil et mission de l'interprète médiateur

3.1. Profil

D'après les descriptions du profil de ce métier émises par trois des principaux opérateurs de ce service en Belgique francophone (le CeRAIC, le CAI et le CIRÉ), nous remarquons que la définition est la même à l'exception d'une ou deux légères différences. En fait les tâches sont identiques, c'est-à-dire qu'un interprète au sens général n'est pas simplement un passeur de mots et d'idées, c'est un médiateur qui travaille en milieu social où la médiation est inévitable.

Comme nous l'avons mentionné, nous entendons généralement les responsables de ce secteur parler de l'interprétariat en milieu social comme d'une activité qui consiste à restituer et à transmettre clairement un message de manière complète et fidèle et que l'interprète social est un professionnel formé et supervisé. Les interprètes sont liés à un code de déontologie qui se décline en cinq points :

- a) La discrétion et la confidentialité : l'interprète est soumis au secret professionnel.

- b) La restitution objective complète et fidèle du message.
- c) Le principe de non intervention. L'interprète est un intervenant de seconde ligne et il doit veiller à le rester.
- d) L'impartialité : l'interprète veille à ne pas donner son avis.
- e) Le principe de refus ou de limitation de la prestation, s'il voit que les conditions ne sont pas respectées ou si l'on porte atteinte au respect des personnes (Backes, 2008 : 10).

3.2. Mission

L'interprétariat en milieu social comme pratique en Belgique francophone comprend les axes suivants :

- L'élimination des obstacles qui se dressent devant la communication interculturelle.
- La médiation au niveau écrit, oral, politique, médiatique, artistiques, médical, scientifiques, valeurs... et pour toutes les tranches d'âges.
- La médiation basée sur la prise de conscience des divergences de part et d'autre des deux langues, qu'elles soient linguistiques, communicatives (énonciatives) ou culturelles.
- Le décodage et l'adaptation des variations langagières.
- La reconnaissance des présupposés et l'implicite du discours.
- Le décodage des règles d'interaction communautaires, des registres, des normes, etc.
- La maîtrise des stratégies interlinguales, intralinguales, intersémiotiques et interculturelles.

Le fait que l'interprète en milieu social se trouve au centre de l'activité de communication interculturelle fait de lui un vrai médiateur, non seulement grâce à ses compétences linguistiques dans les deux langues mais aussi et surtout grâce à la mise en œuvre de stratégies intersémiotiques axées sur la maîtrise des jeux d'interactions identitaires dans les deux cultures.

Quant aux missions sur le terrain, elles sont tellement variées et touchent à tous les domaines. L'interprète médiateur doit avoir et cultiver une large culture contextuelle et générale pour être à l'aise dans ses missions qui couvrent le social, le médical, le juridique, l'administratif, la politique, l'histoire, la géographie, le religieux, etc. Voici plus au moins une liste des principaux domaines d'action : accueil et intégration, emploi, enseignement, jeunesse, justice, logement, prévention santé, santé, santé mentale, secteur socioculturel, services publics, services sociaux... (Backes, 2008b : 3).

4. Statistiques

Bien que l'année 2008 représente une année de transition dans le développement du secteur de la traduction et l'interprétariat en milieu social en

Belgique francophone, il faut rappeler que ce secteur répondait déjà aux besoins depuis quelques années via des services d'interprétariat en milieu social coordonnés par des centres régionaux d'intégration comme le CRIPEL, CRVI, CERAIC et CAI, d'une part, et par le biais d'associations comme le MIROIR VAGABOND d'autre part.

Le besoin de moyens financiers et humains suffisants, la volonté de rendre le secteur autonome vis-à-vis des institutions qui l'hébergent, la nécessité d'avoir un seul interlocuteur pour la Belgique francophone et la nécessité d'uniformisation (le statut du métier, la déontologie, la tarification, les pratiques, etc.) et principalement la fin des financements d'Equal (Programme d'initiative communautaire) et FSE (Fonds social européen) ont obligé les services francophones à faire évoluer leurs structures et à trouver des solutions et des alternatives aux problèmes de financement³.

4.1. 2005-2008 : Les chiffres

Ces chiffres nous ont été communiqués par les services d'interprétariat social de Belgique francophone sous formes de rapports d'activité. Ils concernent le CAI, le CeRAIC et le SeTIS Wallon. Ils couvrent la période de 2005 à 2008.

Nombre de prestations	2005	2006
Interprètes du CAI	1 176	1 239
Sous-traitance (en cas d'indisponibilité dans l'équipe d'interprètes du CAI)	80	463
Total	1 256	1 702

Tableau n° 3 : statistiques du CAI (2005-2006)

Nombre de prestations	2006	2007
Interprètes du CeRAIC	1 115	1 514
Sous-traitance	313	244
Total	1 428	1 758

Tableau n° 4 : statistiques du CeRAIC (2006-2007)

Remarque :

Dans tous les cas, les services concernés par la sous-traitance sont le CAI, le CIRÉ, le CRIPEL, le CRVI, le CeRAIC et le SISBA (service d'interprétariat social Bruxelles Accueil).

L'importance de ces services dans un contexte multiculturel se traduit par l'augmentation significative de demandes enregistrées (446 pour le CAI entre 2005 et 2006 et 330 pour le CeRAIC entre 2006 et 2007).

Depuis octobre 2008, le SeTIS Wallon couvre l'ensemble du territoire wallon par des services assurant des activités de traduction et d'interprétation sociales, réparties en plusieurs antennes et de la manière suivante :

³ 2008 est une année charnière dans l'histoire de la médiation linguistique et interculturelle en Belgique francophone. Les 4 services d'interprétariat en Wallonie se regroupent et forment le SeTIS Wallon (ASBL indépendante).

Antenne de références	Zone géographique couverte par l'antenne
Antenne de Liège	Province de Liège
Antenne de Verviers	Arrondissement de Verviers
Antenne de Marche-en-Famenne	Province de Luxembourg
Antenne de Namur	Province de Namur
Antenne du Hainaut	Province du Hainaut

Tableau n° 5 : antennes du SeTIS Wallon

4.2. Statistiques générales relatives aux prestations réalisées par le SeTIS Wallon entre octobre 2008 et décembre 2009

Type de prestation	Demande	Prestation	Différence
Déplacement	15 206	14 373	833
Traduction	398	359	39
Totaux	15 605	14 732	873

Tableau n° 6 : statistiques du SeTIS Wallon (octobre 2008-décembre 2009)

4.3. Statistiques générales relatives aux prestations réalisées par le SeTIS Wallon en 2010

Type de prestation	Demande	Prestation	Différence
Déplacement	15 609	12 812	2 797
Traduction	351	304	47
Totaux	15 960	13 116	2 844

Tableau n° 7 : statistiques du SeTIS Wallon (2010)

Remarque :

La transition n'a pas été sans conséquences sur l'encodage des statistiques. La diminution constatée entre 2008/2009 et 2010 s'explique par la durée de la période recensée (15 mois pour le tableau n° 6 et 12 mois pour le tableau n° 7), le déménagement dans la nouvelle ASBL et la conception du nouveau logiciel d'encodage. En réalité, et selon le rapport d'activité (SeTIS Wallon, 2010 : 19), les demandes traitées dépassent le nombre exact parce que toutes les demandes n'ont pas été encodées dans la base de données.

5. Formation et critères de recrutement des interprètes

5.1. Le profil du médiateur interculturel

Le profil du médiateur interculturel en Belgique francophone ne devrait pas être différent de celui que l'on rencontre dans les autres pays francophones. Il s'agit d'un « décodeur culturel » et d'un pont entre le monde associatif et les services publics, peu de personnes assurant ce métier, qui cherche encore à ce jour sa vitesse de croisière en Belgique, disposent d'une formation adéquate pour maîtriser tous les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires, sans oublier la mission socioculturelle, les connaissances contextuelles, la déontologie et les outils de travail de cette profession.

En plus des disciplines de la traduction et de l'interprétation, l'effort est porté sur une certaine culture nationale liée aux institutions locales, à la justice, à la politique, à la santé, à l'état civil, etc., mais aussi internationale liée aux références culturelles et socio-économiques de la population cible. La neutralité, l'empathie, la déontologie et la formation continuée sont aussi des axes fondamentaux. Le médiateur interculturel formé et expérimenté peut être chargé de la formation des personnes prises en charge dans les différents contextes culturels et sanitaires ; Il peut assurer la défense des intérêts des migrants et participer à des concertations.

Il faut préciser que le recrutement des interprètes en milieu social répond à plusieurs critères, mais le seul qui le remporte à la fin c'est le critère du besoin, c'est-à-dire que s'il y a une forte demande pour une combinaison linguistique précise, certains critères deviennent secondaires et le candidat interprète a plus de chances d'être recruté, même si la maîtrise des langues qu'il parle est uniquement orale ! Les premiers interprètes ont été engagés suite à un simple test de traduction écrite et un entretien avec le responsable du centre, le coordinateur de projets et/ou le coordinateur du service.

Suite au développement des services d'interprétariat, suite à la collaboration entre ces mêmes services pour une harmonisation des pratiques et des méthodes et avec la collaboration de Cofetis (Coordination fédérale de la traduction et de l'interprétariat sociales), une formation de base a été programmée pour les nouveaux interprètes et les anciens qui ont été engagés d'urgence et qui n'ont pas suivi de formation auparavant.

5.2. Formation actuelle des interprètes en milieu social

Vu la complexité du métier d'interprète social et la diversification des domaines d'intervention, une formation de qualité s'avère indispensable pour assurer un service de qualité. Tous les responsables dans ce domaine s'accordent sur l'importance d'un plan de formation utile à l'interprète. Depuis 2008, ce plan s'articule sur les deux axes suivants :

5.2.1. Formation de base

Une formation de base de 36 heures détaillée dans le tableau ci-dessous : (Rapport d'activité du SeTIS Wallon, 2008/2009 : 6) :

VOLET	MODULES	NOMBRE DE JOURS	NOMBRE D'HEURES
Dynamique de groupe	La relation triangulaire en interprétariat social	2	12
Dynamique de groupe	Rôle de l'interprète social en santé mentale	0,5	3
Législation	Thématique juridique	0,5	3

Langue	Langue française et introduction aux techniques d'interprétariat adaptées au social	2	12
Dynamique de groupe	- Sensibilisation à l'interculturalité -	0,5	3
	Le rôle du relais culturel en interprétariat social (communication interculturel)	0,5	3

Tableau n° 8 : modules de formation de base des interprètes

Quelques détails sur le contenu de ces modules :

- La relation triangulaire: savoir-faire (compétences à développer au regard du code de déontologie, place de tiers, secret professionnel, rôle d'écoute, rôle de relais culturel), savoir être (attitudes relationnelles ou comment faire avec les compétences acquises).
- Rôle de l'interprète en santé mentale : gestion des émotions, gestion de parole, co-thérapie, travail sur l'empathie, l'écoute, la clarification et la reformulation, retentissement personnel et affectif.
- Thématique juridique : Institutions belges, procédures d'asile et leurs évolutions (asile politique, médicale, humanitaire, régularisation), terminologie juridique.
- Langue française : Amélioration de la capacité des interprètes à communiquer clairement, connaissances fondamentales de la grammaire du français.
- La communication interculturelle : aspects de la communication (filtres et enjeux), capacité relationnelle (nouer le contact avec autrui, travailler en équipe dans un esprit de collaboration et d'ouverture aux autres), position de tiers (prendre distance par rapport à son propre vécu), capacité de se décentrer (entendre des points de vue différents à propos d'un même fait et relativiser son propre point de vue de la situation), capacité de se remettre en question (entendre une critique et pouvoir la positiver et la transformer en une situation d'apprentissage)
- Méthode pédagogique : ces séances de formation sont organisées dans une ambiance participative basée sur des jeux de rôles et des mises en situation, des discussions, des vidéos existantes et des grilles d'observation comme outils d'évaluation.

5.2.2. Formation avancée

- Formation aux techniques d'interprétation adaptées au social – liaison, chuchotage et traduction à vue (Rapport d'activité du SeTIS Wallon, 2009 : 12) : Cette formation est assurée par un professionnel universitaire en traduction et en interprétation. Elle vise à permettre aux interprètes de se comporter comme des professionnels sur le terrain. Elle est adaptée au milieu social dans

le sens qu'elle tient compte de la complexité et la diversité des domaines d'intervention et elle s'étale sur une période de trois jours.

Détails du programme :

- Introduction : bref historique de l'interprétation - vers une définition de l'interprète social : « un interprète social (IS) professionnel compétent se reconnaît par son savoir-faire et son savoir-être ».
- L'interprétation de liaison et le chuchotage : l'IS en tant que professionnel : faire reconnaître ses besoins ; prise de parole, gestion du non-verbal et parasitage émotionnel : prise de parole, voix, souffle, prendre la parole au micro ou au téléphone ; mémorisation et repérage des idées-clés ; analyse : restructuration du message et connecteurs logiques ; synthèse : concision de la pensée, condensation de l'énoncé et logorrhée de l'interprète ; adaptation lexicale et culturelle du message du destinataire ; reformulation synonymique ; chuchotage.
- Traduction à vue et auto-évaluation.
- Méthodologie : pédagogie par l'exemple ; chaque aspect de cette formation est abordé théoriquement et assorti d'exercices pratiques en groupe ou individuels visant la création d'automatismes.

6. Conclusion

Lorsque nous analysons, par exemple, les critères de recrutement des interprètes, le contenu des formations ci-dessus et leur durée, d'une part, et les missions diversifiées, d'autre part, nous sommes amenés à penser qu'il faut revoir deux éléments importants dans l'équation :

- Le métier d'interprète médiateur en milieu social n'est pas facile. Il requiert plusieurs compétences de savoir, savoir-faire et savoir-être déjà citées. Pour ne pas porter préjudice à ce métier noble et humain, une certaine rigueur doit être observée lors du recrutement de candidat : niveau d'enseignement, contenu, expérience, langues, âge, etc.
- En plus des prérequis, il faut une solide formation que seules les institutions universitaires sont capables d'assurer.

Les efforts d'amélioration de ce service en Belgique sous l'égide de Cofetis en collaboration avec les différents SeTIS flamands et wallons⁴ ont donné plusieurs résultats. Grâce à ces efforts, une certaine harmonisation des services et des pratiques a vu le jour. Le code de déontologie, le profil et les missions de l'interprète en milieu social se sont confirmés sans omettre de citer que c'est un service qui est en perpétuel

⁴ «Réseau européen de services de traduction et d'interprétariat en milieu social», 6 et 7 mars 2008, Bruxelles (Belgique) : congrès visant la création d'un réseau européen de cette discipline.

développement surtout avec l'assistance des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Lors des congrès organisés dans ce cadre⁵, l'accent est mis sur l'importance de création d'un réseau francophone ou européen d'interprétation en milieu social. Nous pensons qu'un tel réseau qui n'a pas encore vu le jour exige :

- Une concertation et des échanges continus : réunions annuelles, e-Learning et/ou visioconférences.
- Un projet fédérateur à définir : profil de l'interprète en milieu social à la fin de sa formation, situations qu'il sera susceptible de rencontrer, rôles qu'il devra jouer dans ces situations, fonctions à remplir dans les différents rôles, compétences à mettre en application dans chaque fonction, contenu culturel national et international...
- La reconnaissance et équivalence des formations et des habilitations.
- La coordination d'une formation/diplôme commun(e), codirection de thèses, etc.
- Un bulletin de liaison.
- L'échange des bonnes pratiques au-delà des frontières.
- Une banque de données de publications et de littérature.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BACKES, Stephan (2007) : « Les chantiers de la Coordination Fédérale de la Traduction et de l'Interprétariat Social ». *Cahier Labiso* 89/90, 12-16.
- BACKES, Stephan (2008a) : « L'interprète et la traduction en milieu social ». *Écart d'identité* 113, 42-47.
- BACKES, Stephan (2008b) : *Une réponse aux nouveaux besoins de la société multiculturelle*, Bruxelles, Coordination Fédérale de la Traduction et de l'Interprétariat Social.
- CHERBONNI, Alain (2002) : « Interprétation et médiation interculturels ». *Revue de Questions Santé* 27, 8-18.
- CENTRE RÉGIONAL D'ACTION INTERCULTURELLE DU CENTRE : *Rapport d'activité (2006-2007)*. La Louvière, Centre régional d'action interculturelle du centre.
- DASSY, Marc (2008) : *La médiation à Namur, 10 ans après, originalité et richesse. Actes du groupe de travail*. Namur, Centre Européen de Médiation.
- DECOSTER, Christiaan (2006) : *Diversité culturelle et la médiation interculturelle dans les hôpitaux: compte rendu*. Bruxelles, Cellule Médiation interculturelle.

⁵ «L'interprétariat en milieu social: instrument d'une politique publique de non discrimination», 21 novembre 2006, Lyon (France) ; «Réseau européen de services de traduction et d'interprétariat en milieu social», 6 et 7 mars 2008, Bruxelles (Belgique) ; «Vers un réseau francophone d'interprétation en milieu social», 10-11 novembre 2011, Séville (Espagne).

- FOSSI, Anne (2006) : « Services de médiation de l'hôpital de Liège: les passeuses de culture », *Cahier Labiso* 65, 5-40.
- MONITEUR BELGE (1996) : *Décret du Parlement Régional Wallon relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère*, 23349.
- MORENVILLE, Catherine *et al.* (2008) : *Le SeTIS de Namur, trois ans de pratique d'interpré-
riat social*. Bruxelles, Agence Alter.
- SERVICE DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTATION WALLON (2010) : *Rapport d'activité
2008-2009-2010*. Liège, Service de traduction et d'interprétation Wallon.